



Stiftung Auffangeinrichtung BVG  
Fondation institution supplétive LPP  
Fondazione istituto collettore LPP

## **Notre responsabilité**

Les critères ESG comme principes fondamentaux de notre action et de notre activité d'investissement

# Table des matières

1	Introduction	3
2	Notre responsabilité en tant qu'entreprise	4
3	Notre responsabilité en tant qu'investisseur	5
3.1	Vote : exercer les droits de vote	6
3.2	Engagement : dialogue avec les entreprises	8
3.3	Exclusion : entreprises non prises en compte	9
4	Indicateurs climatiques	10

## **Fondation institution supplétive LPP**

La Fondation institution supplétive LPP est unique en son genre : sur mandat de la Confédération, l'organisation à but non lucratif est la seule institution de prévoyance de Suisse à assurer tous les employeurs et particuliers désireux de s'affilier à la prévoyance professionnelle obligatoire (LPP) et gère plus de 1,5 million de clients dans le domaine des comptes de libre passage. La fondation de droit privé, soutenue par les associations de salariés et d'employeurs, constitue ainsi une des clés de voûte du deuxième pilier et contribue de manière significative à la stabilité du système.

# 1 Introduction

**La Fondation institution supplétive LPP assume sa responsabilité en tant qu'entreprise et investisseur. Elle tient compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (critères ESG) dans son action. Ces critères constituent la base de la fondation en tant qu'employeur et d'un investissement durable et responsable.**

L'institution supplétive est un employeur social : une égalité salariale certifiée pour tous (SQS Fair Compensation) et des plages salariales transparentes sont pour nous une évidence. Ses bureaux modernes, situés sur les trois sites de Zurich-Oerlikon, Lausanne et Bellinzone, se trouvent directement à côté des gares, ce qui permet des trajets professionnels écologiques en transports en commun. En outre, la plupart des collaboratrices et collaborateurs travaillent régulièrement à leur domicile. Le travail hybride est possible à tous les niveaux.

Les critères ESG constituent une partie importante de la gestion des opportunités et des risques dans le domaine de la gestion de fortune et sont définis comme principes dans le règlement sur les placements de la Fondation. L'institution supplétive entend ainsi souligner l'importance des enjeux ESG. Afin d'assurer le succès à long terme des placements en actions, la Fondation exerce de manière active les droits des actionnaires. Elle s'inspire des Lignes directrices de vote de la Fondation Ethos et s'acquitte ainsi de sa responsabilité fiduciaire envers ses destinataires.



## 2 Notre responsabilité en tant qu'entreprise

La Fondation institution supplétive LPP assume une responsabilité économique, sociale et environnementale en contribuant de manière centrale à la stabilité et au bon fonctionnement de la prévoyance vieillesse en Suisse, d'une part, et en tant qu'employeur social dans toutes les régions du pays, d'autre part. Pour nous, une coopération fondée sur des valeurs est essentielle. En matière d'environnement, nous veillons à réduire notre consommation d'énergie, d'eau et de papier.



### **Nous nous engageons pour la stabilité et le bon fonctionnement de la prévoyance vieillesse en Suisse**

Par les missions spéciales que lui confie la Confédération, sa position sur le marché et son interconnexion avec la politique, l'administration et les autorités, la fondation de droit privé, soutenue par les associations de salariés et d'employeurs, est l'une des clés de voûte du deuxième pilier et contribue de manière significative à la stabilité du système.



### **Nous faisons avancer la numérisation**

Grâce aux services en ligne que les clients et les autres institutions de prévoyance peuvent utiliser, nous contribuons à l'efficacité et à l'utilisation économe des ressources (notamment en réduisant la consommation de papier).



### **Nous payons des salaires équitables**

Une égalité salariale certifiée pour l'ensemble des 228 collaborateurs (SQS FAIR Compensation) ainsi que des descriptifs de fonctions et des plages salariales transparentes, des apprentis au directeur, sont importantes pour nous.



### **Nous encourageons la mobilité durable**

Les bureaux de Zurich-Oerlikon, Lausanne et Bellinzone sont situés à proximité de gares qui comptent parmi les plus grandes des régions correspondantes et garantissent ainsi la meilleure liaison avec les transports publics. Nous effectuons nos voyages d'affaires principalement en train.



### **Nous permettons un travail flexible**

Lorsque cela est possible du point de vue opérationnel, nous soutenons des modèles de temps de travail tels que le télétravail, le travail à temps partiel et les horaires flexibles.



### **Nous achetons dans une optique de durabilité**

Dans le domaine des achats, nous veillons à ménager l'environnement. Toute l'électricité consommée par l'institution supplétive provient de sources d'énergie renouvelables.

# 3 Notre responsabilité en tant qu'investisseur

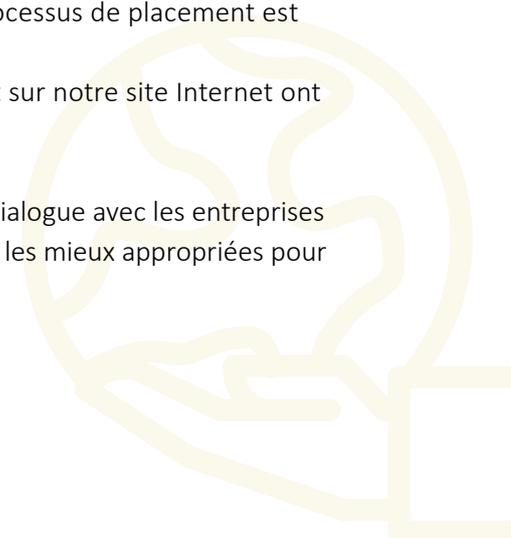
Pour la Fondation institution supplétive LPP, le succès à long terme des placements de capitaux est d'une importance capitale en raison du [devoir de diligence fiduciaire](#) consacré par la loi pour le versement des rentes et la gestion sûre des comptes de libre passage. À cet égard, des facteurs de durabilité tels qu'un environnement sain et une gestion sociale et responsable des entreprises (critères ESG) sont pris en compte.

Lors de la définition des principes de placement ancrés dans le règlement sur les placements, le Conseil de fondation de l'institution supplétive a formulé un [principe](#) spécifique [sur la durabilité](#). Sur la base de ce principe, les aspects environnementaux et sociaux sont intégrés dans le processus d'investissement.

La gestion de fortune s'effectue principalement au moyen de mandats de gestion de fortune confiés à des gestionnaires de portefeuille externes (banques ou autres institutions spécialisées). Lors de la sélection du gestionnaire de portefeuille, l'intégration des [critères ESG](#) dans le processus de placement est explicitement prise en compte.

Tous les gestionnaires de fortune externes de l'institution supplétive figurant sur notre site Internet ont signé les [UN Principles for Responsible Investment \(UN-PRI\)](#).

Pour l'institution supplétive, l'exercice de ses droits en tant qu'actionnaire, le dialogue avec les entreprises et les exclusions d'investissement dans des cas exceptionnels sont les mesures les mieux appropriées pour tenir compte de la durabilité à long terme.



## Critères ESG

Il s'agit de critères permettant de mesurer la durabilité, qui englobent des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise. L'abréviation ESG vient des termes anglais Environment, Social et Governance.

Source: ASIP

## 3.1 Vote : exercer les droits de vote

L'exercice du droit de vote est un instrument important pour garantir les intérêts à long terme des bénéficiaires de la fortune de prévoyance. Outre les intérêts purement financiers, l'accent est mis sur les facteurs ESG. L'institution supplétive s'inspire à cet égard des [recommandations en matière de droits de vote de la Fondation Ethos](#).

Les droits de vote sont exercés dans l'intérêt à long terme des personnes assurées. Les recommandations en matière de droits de vote de la Fondation Ethos se fondent sur les [Lignes directrices de vote](#), révisées chaque année.

Elles définissent en détail les conditions dans lesquelles les demandes du Conseil d'administration sont acceptées ou rejetées. [Les critères ESG](#), et en particulier la gouvernance d'entreprise (Corporate Governance), mais aussi les émissions de CO<sub>2</sub>, [constituent la base](#) des recommandations en matière de droit de vote.

Depuis 2011, l'institution supplétive exerce ses droits de vote auprès de toutes les entreprises suisses dans lesquelles elle a investi. En 2024, elle a voté lors de 197 assemblées générales d'[entreprises suisses](#). L'institution supplétive publie sur son site Internet tous les [détails](#) sur les votes. En 2022, l'institution supplétive a de plus commencé à exercer ses droits de vote pour ses plus grandes participations dans [des sociétés étrangères](#). En 2024, elle a voté lors de 500 assemblées générales d'entreprises étrangères.

## Votes Actions Suisse 2024

Assemblées générales (AG)	Nombre de propositions				
	Nombre	Total	Pour	Contre	Abstention
AG ordinaires	185	3'873	2'965	908	0
AG extraordinaires	12	73	44	29	0
<b>Total</b>	<b>197</b>	<b>3'946</b>	<b>3'009</b>	<b>937</b>	<b>0</b>

## Votes Actions Monde 2024

Assemblées générales (AG)	Nombre de propositions				
	Nombre	Total	Pour	Contre	Abstention
AG ordinaires	458	7'593	5'460	2'116	17
AG extraordinaires	10	25	21	3	1
AG mixtes	32	770	579	191	0
<b>Total</b>	<b>500</b>	<b>8'388</b>	<b>6'060</b>	<b>2'310</b>	<b>18</b>

### Fondation Ethos

La Fondation Ethos regroupe plus de 250 caisses de pension et autres institutions exonérées d'impôts suisses. Elle a été créée en 1997 pour promouvoir des investissements durables et un environnement économique stable et sain.

Source: Ethos

## 3.2 Engagement : dialogue avec les entreprises

La Fondation institution supplétive exerce son engagement par l'intermédiaire des deux Engagement Pools [Suisse et International](#) d'Ethos. Le regroupement, au sein des deux pools, avec d'autres caisses de pension et investisseurs confère davantage de poids au dialogue avec les entreprises. Le dialogue constructif est un élément important pour promouvoir le développement durable, notamment dans le domaine de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

Au nom de ses membres, Ethos recherche un dialogue permanent avec la direction des entreprises, conformément aux valeurs de la [Charte Ethos et aux normes internationales](#) (Objectifs de développement durable, Pacte mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales).

En 2024, l'Ethos Engagement Pool Suisse (EEP Suisse) a dialogué avec les 150 plus grandes sociétés cotées en bourse. Les quelque 600 activités d'engagement étaient axées sur le changement climatique, la gouvernance d'entreprise, les conditions de travail et le respect des droits de l'homme ainsi que la nature et la biodiversité. En 2024, les thèmes prioritaires de l'Ethos Engagement Pool International (EEP International) ont été le changement climatique, la biodiversité, les droits de l'homme et des travailleurs, les droits des actionnaires et les rémunérations. L'engagement a eu lieu principalement par le biais d'initiatives d'investisseurs et, dans certains cas, par un dialogue direct avec les entreprises. En 2024, l'institution supplétive a participé à 52 initiatives d'investisseurs.

### EEP Suisse

L'Ethos Engagement Pool (EEP) Suisse mène un dialogue actif avec les 150 plus grandes sociétés cotées en bourse sur la base des thèmes de dialogue définis chaque année par les membres du pool et consigne les résultats dans un [rapport](#).

### EEP International

L'Ethos Engagement Pool International mène des discussions directes avec des sociétés cotées en bourse à l'étranger. De plus, il fait participer ses membres à des initiatives internationales d'investisseurs (exemple Carbon Disclosure Project). Les axes thématiques et le [résumé des activités](#) sont publiés.

Source: Ethos

### 3.3 Exclusion : entreprises non prises en compte

La Fondation institution supplétive LPP exclut explicitement de son portefeuille de placements les entreprises qui ne respectent pas la [Convention d'Oslo](#) contre la fabrication et la diffusion d'armes à sous-munitions et de mines antipersonnel et le traité de New York sur la non-prolifération des armes nucléaires. En outre, l'institution supplétive respecte les éventuels régimes de sanctions de la Suisse et de l'ONU.

Une fois par an ou lorsque des événements extraordinaires l'exigent, le Comité de placement de la Fondation institution supplétive décide quelles sont les entreprises dans lesquelles il ne faut pas investir. Il se base pour ce faire sur la [liste d'exclusion SVVK-ASIR+](#). Actuellement, 21 entreprises de 6 pays figurent sur la liste d'exclusion de l'institution supplétive.



## 4 Indicateurs climatiques

Portefeuille	Fortune	Intensité de CO <sub>2</sub>				
		tCO <sub>2</sub> e par mio. CHF de chiffre d'affaires/PIB				
		Portefeuille				BM
		Scope 1	Scope 2	Scope 3	Total	Total
<b>Liquidité / Short Duration</b> FTSE CHF 3 Month EUR Deposit	13'084.8	8	4	1'976	1'988	-/-
<b>Obligations Suisse</b> SBI Domestic AAA – AA	3'977.1	5	2	333	340	301
<b>Obligations Global</b> Bloomberg Global Government AAA – Indice AA Capped Bond	1'760.2	-/-	-/-	-/-	200	223
<b>Obligations d'entreprises Global</b> 50 % Bloomberg US Corporate 50 % Bloomberg Euro Aggregate Corporate	1'526.3	161	23	1'007	1'191	1'348
<b>Obligations à haut rendement Global</b> ICE BofA BB-B Rated Developed Markets High Yield Constrained	63.4	227	32	1'021	1'280	996
<b>Obligations d'infrastructure Global</b> Bloomberg Global Aggregate Corporate	250.0	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
<b>Actions Suisse</b> Swiss Performance Index (SPI)	742.0	94	12	1'138	1'244	1'244
<b>Actions Global</b> MSCI World IMI ex CH	2'004.8	86	26	1'000	1'112	1'112
<b>Actions marchés émergents</b> MSCI Emerging Markets	273.6	256	71	815	1'142	1'182
		<b>Intensité énergétique</b>				
		kWH par m <sup>2</sup> / scope 1 & 2				
		Portefeuille				BM
<b>Valeurs immobilières Suisse</b> 50 % CAFP 50 % SXI Swiss Real Estate Fund	1'382.9	99.4				98.0
<b>Valeurs immobilières Monde</b> n.d.	110.5	124.9				-/-

Portefeuille	Empreinte carbone					Énergie fossile		Transparence	
	tCO <sub>2</sub> e par mio CHF d'investissement					Part en %		Part en %	
	Portefeuille		BM			Portefeuille		Portefeuille	
	Scope 1	Scope 2	Scope 3	Total	Total	Charbon	Autre		
<b>Liquidité / Short Duration</b> FTSE CHF 3 Month EUR Deposit	6	2	560	568	-/-	1.1%	7.2%	60%	-/-
<b>Obligations Suisse</b> SBI Domestic AAA – AA	2	0	95	97	93	0.0%	0.0%	28%	37%
<b>Obligations Global</b> Bloomberg Global Government AAA – Indice AA Capped Bond	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	95%	99%
<b>Obligations d'entreprises Global</b> 50 % Bloomberg US Corporate 50 % Bloomberg Euro Aggregate Corporate	61	10	591	662	630	6.9%	25.6%	91%	100%
<b>Obligations à haut rendement Global</b> ICE BofA BB-B Rated Developed Markets High Yield Constrained	103	16	445	564	506	-/-	-/-	100%	91%
<b>Obligations d'infrastructure Global</b> Bloomberg Global Aggregate Corporate	195	3	76	274	630	-/-	-/-	81%	100%
<b>Actions Suisse</b> Swiss Performance Index (SPI)	60	6	405	471	472	1.1%	13.1%	98%	99%
<b>Actions Global</b> MSCI World IMI ex CH	32	9	489	530	525	4.4%	32.4%	100%	100%
<b>Actions marchés émergents</b> MSCI Emerging Markets	127	28	504	659	659	4.1%	18.8%	95%	100%

	Intensité de CO <sub>2</sub>				Mix énergétique		Transparence		
	kg CO <sub>2</sub> par m <sup>2</sup> / scope 1 & 2				Part en % d'énergie non fossile		Part en %		
	Portefeuille		BM		Portefeuille		Portefeuille		BM
<b>Valeurs immobilières Suisse</b> 50 % CAFP 50 % SXI Swiss Real Estate Fund	14.3		14.9		30%	24%	91%		88%
<b>Valeurs immobilières Monde</b> n.d.	36.5		-/-		11%	-/-	81%		-/-

## Glossaire

**Benchmark (BM) :** Un indice de référence ou benchmark est un ensemble de placements représentatifs d'un marché donné. Le benchmark est utilisé pour représenter l'évolution générale de ce marché et, le cas échéant, pour la comparer avec les propres investissements dans ce domaine.

**Équivalent CO<sub>2</sub> :** Les équivalents CO<sub>2</sub> permettent par exemple de comparer les émissions de gaz à effet de serre lors de différents processus de production ou procédés de production d'énergie. Cette unité de mesure (CO<sub>2</sub>e) tient compte non seulement du dioxyde de carbone, mais aussi des émissions des autres gaz à effet de serre mentionnés dans le protocole de Kyoto.

**Empreinte carbone :** Renseigne sur le degré de risque de gaz à effet de serre d'une installation et convient pour la comparaison avec d'autres installations. L'empreinte carbone est indiquée en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par million de francs suisses investi (tCO<sub>2</sub>e par million de francs d'investissement) et indique les gaz à effet de serre que l'investisseur « possède en partie ».

**Intensité :** Renseigne sur le montant du risque de marché et de réglementation lié aux gaz à effet de serre d'une installation. Les émissions sont agrégées sur la base de leur part dans l'installation et indiquées en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par million de francs suisses de chiffre d'affaires (tCO<sub>2</sub>e par million de francs suisses de chiffre d'affaires) pour les entreprises ou par million de francs suisses de produit intérieur brut (tCO<sub>2</sub>e par million de francs suisses de PIB) pour les pays.

**Scope 1 :** Émissions directes résultant d'activités qui peuvent être attribuées à une entreprise ou à un immeuble. En font partie les émissions résultant des processus de combustion dans des installations propres ou contrôlées (p. ex. chauffage, véhicules) ou des installations de production.

**Scope 2 :** Émissions indirectes résultant de la consommation d'énergie achetée qui peuvent être imputées à une entreprise ou à un immeuble. En font partie les émissions résultant de la production d'électricité ou de chaleur à distance.

**Scope 3 :** Émissions indirectes provenant de sources qui ne sont pas sous le contrôle d'une entreprise ou d'une administration immobilière. En font partie les émissions des chaînes de création de valeur en amont et en aval, c'est-à-dire des clients et des fournisseurs.

**Transparence :** La norme de reporting ESG de l'ASIP définit le taux de transparence I comme la part de la fortune totale pour laquelle des indicateurs ESG sont communiqués. La Fondation institution supplétive présente des indicateurs ESG pour toutes les catégories de placement, c'est-à-dire que le taux de transparence I est de 100%. Le taux de transparence II indique la part pondérée en fonction du capital de chaque catégorie de placement pour laquelle des indicateurs ESG sont disponibles. Le taux de transparence II varie en fonction de la catégorie de placement. Les taux de transparence II par catégorie de placement sont indiqués au chapitre 4 « Indicateurs climatiques ».

**Stiftung Auffangeinrichtung BVG**

Standort Deutschschweiz  
Elias-Canetti-Strasse 2  
8050 Zürich

**Fondation institution supplétive LPP**

Agence Suisse romande  
Boulevard de Grancy 39  
1006 Lausanne

**Fondazione istituto collettore LPP**

Agenzia Svizzera italiana  
Viale Stazione 36  
6501 Bellinzona